

RÉSOLUTION N° 447

ANALYSE DES CAPACITÉS TECHNIQUES DE L'IICA

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le moment est venu de réaliser une analyse des capacités techniques du personnel de l'IICA, en vertu de la décision d'adopter le Plan à moyen terme 2006-2010;

Que les États-Unis d'Amérique et le Mexique ont offert des contributions spéciales pour appuyer la réalisation de ladite analyse;

Que le Comité exécutif a créé une commission spéciale chargée de recommander le cadre de référence qui guidera l'analyse et que cette commission a présenté ses recommandations au Comité, assorties du cadre de référence (annexe A) et d'autres règles en vue de la réalisation de l'analyse (annexe B),

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général que, avec le concours d'experts extérieurs, il appuie et coordonne l'analyse des capacités techniques du personnel de l'IICA, conformément au cadre de référence figurant à l'annexe A de la présente résolution et aux règles supplémentaires établies à l'annexe B. L'analyse devra être présentée aux États membres et examinée par le Comité exécutif avant la fin du premier semestre de 2007.
2. De remercier les États-Unis d'Amérique et le Mexique de leurs contributions spéciales à l'appui de la réalisation de l'analyse.
3. D'exhorter les autres États membres, les pays associés et les observateurs permanents d'apporter une contribution sous forme de ressources financières et autres en vue de la réalisation de l'analyse.

ANNEXE A

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES CAPACITÉS TECHNIQUES

1. Contexte

À ce jour, l'IICA s'est attaché à répondre, dans la mesure de ses capacités, aux mandats dictés par le Conseil et aux défis que posent l'agriculture et la nouvelle ruralité. Ainsi, l'IICA a répondu aux préoccupations et aux demandes de ses États membres en rapport avec les grands enjeux suivants :

1. promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises
2. promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments
3. promotion de la biotechnologie et de la biosécurité

Les interventions dans ces domaines spécialisés et dans d'autres que l'Institut envisage d'incorporer dans son programme pour 2007, tels que la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la production de substances bioénergétiques à partir de matières premières agricoles, préoccupent les membres du Comité exécutif ainsi que les ministres de l'agriculture.

C'est pourquoi il a été décidé de réaliser une évaluation externe de la capacité technique actuelle de l'Institut – concrètement, du capital humain – afin de déterminer si l'IICA s'occupe efficacement des nouveaux enjeux et s'il dispose des ressources financières et budgétaires nécessaires pour aborder les questions techniques et les priorités déjà approuvées par l'IICA.

Il faudra également déterminer les capacités réelles dont dispose l'Institut pour se lancer dans d'autres domaines techniques importants qui préoccupent les pays membres.

2. Exigences relatives à l'évaluation

Outre les impératifs susmentionnés, l'évaluation devra être réalisée selon les conditions et modalités suivantes :

- Groupe de trois experts dotés d'une vaste expérience dans des activités relatives à la mise en place de capacités scientifiques et technologiques et à leur transfert.
- Connaissance des programmes de l'IICA et des organismes internationaux.
- Maîtrise de l'anglais et de l'espagnol.
- Capacité de travailler en équipe et d'exécuter le travail dans un délai d'environ 15 jours, ce qui comprend la compilation d'information, la réalisation d'entrevues avec des membres du personnel du siège et de quelques bureaux clés de l'IICA dans les États membres.
- Évaluation et présentation des résultats en regard des aspects suivants :
 - Questions actuelles et façon dont elles sont abordées.

- Disponibilité des experts de haut niveau (nombre total d'heures-personnes disponible et nombre consacré à des tâches bureaucratiques et administratives).
- Capacité d'offrir des solutions technologiques intégrales.
- Degrés de spécialisation et de capacité des experts chargés de s'occuper des différentes questions.
- Rémunération et âge des techniciens.

Les connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques indispensables pour exécuter les projets devront être dûment attestées par des documents.

3. Évaluation

À la lumière des évaluations, les observations pertinentes seront formulées et des recommandations seront présentées au Comité exécutif et au Conseil.

Date de l'élaboration du présent cadre de référence : septembre 2006.

ANNEXE B

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ TECHNIQUE DE L'IICA

- Les documents établissant le cadre de référence (règles) élaborés par le Mexique serviront de base pour l'analyse de la capacité technique de l'IICA.
- L'évaluation portera sur la capacité technique de l'IICA de répondre aux demandes des pays définies dans le Plan à moyen terme (PMT) et dans les programmes nationaux, régionaux et continentaux. Outre les domaines mentionnés dans le document établissant le cadre de référence, seront inclus les autres domaines indiqués dans le PMT ainsi que le domaine des assurances agricoles, comme l'a demandé le Conseil.
- Recenser les points forts et les faiblesses, les lacunes et les capacités.
- Analyser la demande non satisfaite.
- Évaluer la qualité et la répartition des professionnels entre les régions et entre les domaines techniques.
- Analyser également la disponibilité de fonds suffisants pour que les professionnels puissent remplir leurs fonctions, ainsi que la disponibilité de personnel de soutien.
- Évaluer la capacité de l'IICA de soutenir la concurrence et d'attirer des techniciens de qualité.

Marche à suivre :

- Un comité d'orientation sera créé, composé d'un représentant de chaque région (5). Chaque région choisira son représentant. L'IICA assumera les fonctions de secrétariat technique.
- L'IICA réalisera tout d'abord une évaluation interne (60 jours).
- Les résultats de l'évaluation interne seront soumis au comité d'orientation aux fins d'examen et d'analyse. Les membres soumettront des questions supplémentaires pour guider l'équipe chargée de l'évaluation externe (30 jours).
- Mise en place de l'équipe d'évaluation externe (trois membres ou plus). Les pays peuvent fournir des membres de l'équipe. Les membres satisferont aux exigences indiquées dans le document fourni par le Mexique.
- Évaluation externe (60 jours).

- L'objectif est de terminer l'évaluation et de remettre les résultats au comité d'orientation en mars 2007.